REPUBLIQUE FRANCAISE

RIOM LIMAGNE ET VOLCANS

(PUY-DE-DOME)

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL de COMMUNAUTE de COMMUNES

Reçu à la Sous-Préfecture de RIOM

Délibération n°26.03

0 7 AVR. 2017

Effectif légal du Conseil de Communauté : 61

Nombre de Conseillers en exercice : 61

Nombre de Conseillers présents ou représentés : 61

Nombre de votants : 59

Date de convocation : 21 mars 2017

Date d'affichage du compte-rendu : 4 avril 2017

Objet:

Service d'Aide à Domicile d'Ennezat :

Budget exécutoire 2017

L'AN deux mille dix-sept, le 28 mars, le Conseil Communautaire, convoqué le 21 mars 2017 s'est réuni au complexe d'animation l'Arlequin à Mozac, à 18 heures 30 minutes, sous la présidence de M Frédéric BONNICHON, Président.

PRESENTS:

M Christian ARVEUF, M Jean-Paul AYRAL, M Gabriel BANSON, M Jacques BARBECOT, Mme Martine BESSON, M Claude BOILON, M Jean-Pierre BOISSET, M Frédéric BONNICHON, Mme Nadine BOUTONNET, Mme Marie CACERES, M Philippe CARTAILLER, M Pierre CERLES, M Gérard CHANSARD, M André CHANUDET, M Eugène CHASSAGNE, M François CHEVILLE, Mme Pierrette CHIESA, M Philippe COULON, M Jacquie DIOGON, M Gérard DUBOIS, Mme José DUBREUIL, Mme Danielle FAURE-IMBERT, M Philippe GAILLARD, M Jean-Christophe GIGAULT, M Daniel GRENET, Mme Michèle GRENET, M Roland GRENET, M Mohand HAMOUMOU, M Jean-Pierre HEBRARD, M Jean-Maurice HEINRICH, Mme Catherine HOARAU, M Didier IMBERT, Mme Françoise LAFOND, Mme Emilie LARRIEU, M Yves LIGIER, Mme Marie-Pierre LORIN, M Fabrice MAGNET, M Christian MELIS, M Gilbert MENARD, M Christian OLLIER, M Alain PAULET, M Pierre PECOUL, M Jean-Philippe PERRET, Mme Régine PERRETON, Mme Anne-Karine QUEMENER, M Vincent RAYMOND, M Thierry ROUX, Mme Michèle SCHOTTEY, Mme Valérie SOUBEYROUX, M Jacques VIGNERON, Mme Catherine VILLER-MICHON, M Nicolas WEINMEISTER, titulaires.

Mme Marie-Christine BAILLY, M Philippe SCHAAL, M Jean-Yves VIDEAU **suppléants**.

ABSENTS EXCUSÉS:

- M José BELDA conseiller communautaire unique de CHAVAROUX a donné pouvoir à M Philippe SCHAAL, conseiller communautaire suppléant.
- Mme Annick DAVAYAT conseillère communautaire unique de VARENNES S/MORGE, a donné pouvoir à M Jean-Yves VIDEAU, conseiller communautaire suppléant.
- Mme Stéphanie FLORI-DUTOUR *a donné pouvoir à* Mme Françoise LAFOND
- Mme Nicole LAURENT *a donné pouvoir à* M Mohand HAMOUMOU
- Mme Nicole PICHARD *a donné pouvoir à* Mme Michèle SCHOTTEY
- Mme Florence PLANE conseillère communautaire unique de ST-LAURE, a donné pouvoir à Mme Marie-Christine BAILLY, conseillère communautaire suppléante.
- M Stéphane FRIAUD a donné pouvoir à Mme Pierrette CHIESA
- M Lionel CHAUVIN
- M Jacques LAMY

<> <> <> <> <> <> <> Secrétaire de Séance : Mme Catherine HOARAU

Service d'Aide à Domicile d'Ennezat : Budget exécutoire 2017

a) La campagne budgétaire

Le budget primitif 2017 du Service d'Aide à Domicile, voté le 18 octobre 2016 par le conseil communautaire de la communauté de communes Limagne d'Ennezat a été déposé le 31 octobre 2016 (pour l'année N+1) au Conseil Départemental. C'est un budget annexe, présenté sous la nomenclature M22, qui s'équilibre.

S'en suit une négociation appelée «dialogue de gestion». A terme le Conseil Départemental statue sur un tarif horaire (tarification) en cohérence avec nos dépenses et supportable pour l'usager, et ventile les recettes et dépenses en fonction.

Le budget est rendu exécutoire dès lors que le service applique, les modifications budgétaires définies, et le tarif proposé.

b) Le contexte de 2017

Les mesures nouvelles:

Aucune mesure nouvelle n'a été proposée pour 2017, étant donné le contexte de fusion des EPCI. Néanmoins, l'évolution des charges de personnel est conséquente +16 000 € (hausse des charges patronales, refonte des grilles indiciaires, avancement d'échelons, hausse du point d'indice, participation à la protection sociale) pour une activité identique. Elle a donc été inscrite au groupe 2 des dépenses.

L'activité prévisionnelle 2017 :

Elle est estimée stable par rapport à 2016, soit 37800 H. Après avoir fortement augmenté en 2014, 43066 H, avec l'arrivée de 3 nouvelles communes au sein du service, l'activité a chuté en 2015 (-8,5%) en raison du départ de nombreux usagers très dépendants avec d'importants plans d'aide (décès et entrées en institution). Elle a baissé de nouveau en 2016 (-4,82%) en raison de la réforme des plans d'aide survenue en juin 2016 et non prévisible. Aussi, pour 2017, un principe de précaution a été appliqué.

L'affectation du résultat

Définition:

Report du déficit N-2 validé par le Conseil Départemental, dans la section de fonctionnement de l'année N.

Résultat 2017 à affecter :

Résultat de l'exercice 2015: -33 059,90 € (3,3% du budget total). Auquel s'ajoute l'affectation du résultat de 2015: -43 712,98 € (résultat de 2013 et 2ème tiers de 2012) soit -76 772,88 €. Proposition au Conseil Départemental d'étaler le déficit sur 3 ans, soit -25 590,96 € en 2017, 2018 et 2019.

c) Propositions budgétaires de la structure dans le cadre du budget prévisionnel

Section de fonctionnement

	Dépenses	Ecart 2016/2017	Recettes	
Groupe 1	76 900,00 € (charges de fonction. dont frais kms)	-1,5 %	935 172,00 € Produits de service (24,74€ x 37 800 h)	
Groupe 2	897 830,00 € (charges de personnel)	+1,7 %	85 048,96 € (Remboursement maladie + subvention com con politique salariale)	
Groupe 3	19 900,00 € (cotisat., maintenance, assuran.)	-3,43 %	0 €	
Report de déficit N-2	25 590,96 € = 76 772,88 € / 3			
Total	1 020 220,96 €	+2,15 %	1 020 220,96 €	

Section d'investissement

Section a myestissement	Dépenses	Recettes	
Excédent antérieur N-2	46	18 369,59 € (excédent 2015)	
Amortissements		4 010,00 € (amortissement immobilisations)	
Immobilisations	22 379,59 € (logiciel, matériel informatique, mobilier)		
Total	22 379,59 €	22 379,59 €	

Des comptes de dépenses ont été ouverts pour équilibrer le budget de la section investissement, même si aucun projet n'est prévu en 2017.

d) Propositions de l'autorité de tarification dans le cadre du budget exécutoire

L'autorité de tarification ne valide aucune mesure nouvelle. Nous n'en avions prévu aucune.

L'autorité de tarification arrête l'activité prévisionnelle 2017 à 38000 H (au lieu de 37800 H proposées).

L'autorité de tarification valide notre proposition d'affectation du résultat à -25 590,96 € sur 3 ans (2017, 2018, 2019).

Section de fonctionnement

Ventilation des dépenses et recettes du budget 2017 proposée par le Conseil Départemental

Dépenses		Modifications budgétaires	Recettes	Modifications budgétaires
Groupe 1	74 944,44€ € (charges de fonctionnement dont frais kms)	- 1 955,56€ (compte 6251 voyages et déplacements)	855 554,67€ Produits de service (22,51€X 38000 H environ)	-79 617,33€ (comptes 731, 733,734) concernant les produits de la tarification
Groupe 2	855 254,69 € (charges de personnel)	-42 575,31€ (comptes 641 et 645) concernant les rémunérations du personnel	85 048,96 € (Recettes en atténuation)	0€
Groupe 3	19 900 € (cotisations, maintenance, assurances)	0€	35 086,46€ (Produits exceptionnels)	+35 086,46€ (compte 771, produits exceptionnels)*
Report de déficit N-2	25 590,96 € = 76 772,88 € / 3	0€		
Total	975 690,09 €		975 690,09 €	

^{*}l'argumentation au rapport N°1 ne mentionnait pas de produits exceptionnels. Seul le fonds de restructuration, pourrait être sollicité en cas d'éligibilité.

Section d'investissement

Aucune remarque n'a été formulée par l'autorité de tarification concernant la section d'investissement.

e) Tarif horaire

Formule de détermination du coût horaire
Dépenses – Recettes en atténuation ÷Activité prévisionnelle

Notre proposition de tarif 2017

Dépenses : 994 630 € - Recettes en atténuation 85 048,96 € (subventions, remboursements maladie) = 909 581,04 € ÷ 37800 H= 24,06 € sans la prise en compte du report de déficit 2015.

PRIX DE REVIENT HORAIRE : 24,74 € (avec prise en compte du déficit). Pour rappel le coût de revient était de : 22,93 € en 2016 (23,62 € sans l'excédent) ; 23,36 € en 2015 ; 23,29 € en 2014 et de 23,46 € en 2013.

Proposition de tarif du Conseil Départemental

Après étude et analyse du budget 2017, le Conseil Départemental décide d'arrêter le tarif du service d'Aide à domicile d'Ennezat – Riom Limagne et Volcans à 22,51€ (lissé à l'année), soit 22,70 € au 1^{er} avril 2017.

Le conseil communautaire sur proposition du Président et à l'unanimité : - approuve le budget exécutoire 2017 du service d'aide à domicile.

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois, an que dessus.

RIOM

LIMAGNE et VOLCANS Pour extrait conforme. A Riom, le 28 mars 2017

Le Président

Frédéric BONNICHON

